RÉPUBLIQUE FRANCAISE Commune de **LA VERRIÈRE** Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet	
N° 2026- 031	***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Date de Convocation	Date d'affichage	**Séance du**	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
03 avril 2026	03 avril 2026	**16 AVRIL 2026**	29	24	29

OBJET : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de l'Accessibilité

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures vingt, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du trois avril deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana – MAES Naïma – RELIFOX Monique – RIVIERE Patrick – BAC Christine – RAOUL Nathalie - PERON Thomas - RICHARD Maxime - STAILI Abdella – CHIAKH Fydia - LABROUSSE Sabrina - GESBERT Gaël - SELBONNE Céline - BELKIYAOU Wassim - DURAND Edgar - MOUSSA Ali - DAHAMNI Abdelkader - BOUBETRA Hicham – RAFIQ Zoubida

Absent(s) représenté(s) :

MEY Darivath - pouvoir à MOUSSA Fouzi
BROCHADO Françoise - pouvoir à RAOUL Ludovic
PETTES Christelle - pouvoir à PASCOAL Mariana
SOULI Rachel - pouvoir à MOUSSA Ali
DIALLO Maye – pouvoir à RIVIERE Patrick

Absents excusés :

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : RIVIERE Patrick en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260416-2026-031-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

Objet : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de l'Accessibilité

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2121-22 et L.2143-2 ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner l'ensemble des représentants du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs, notamment à la Commission accessibilité,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Désigne Madame Mariana PASCOAL comme élu référent. Madame Naïma MAES sera sa suppléante.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE
DE 29 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 16 avril 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LA VERRIERE

Nicolas DAINVILLE.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260416-2026-031-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026